

**EXTRAIT N°102/2022**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :**

**En exercice : 29**

**Présents : 17**

**Votants : 28**

**Procurations : 11**

**Certifié exécutoire**

**Reçu en Préfecture le :**

**Affiché le :**

L'An deux mille vingt-deux, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du Conseil - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DATE DE LA CONVOCATION : 05 décembre 2022.**

**PRÉSENTS** : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFÉ, CAMBOULIVES, DEJUNIAT-BERNARDINI, DELHOLME, GUZOU, LABORIE, LAURENS, LLOUBERES, MONTAGUD, MONTÉGUT, PREVOST, VIGNERES.

**ABSENT EXCUSÉ** : M. AUGOT

**PROCURATIONS**

Mme BAKER	à	M. LABORIE
Mme CAIRE	à	Mme CAMBOULIVES
M. BERNARDINI	à	M. DEJUNIAT-BERNARDINI
M. LAJAT	à	Mme MONTAGUD
M. JOUSSEAUME	à	Mme ARNAL
M. LEFEVRE	à	M. BEUILLÉ
M. PICARD	à	Mme BELABBAS
Mme MAIRAVILLE	à	Mme GUZOU
M. PERCHERON	à	M. LAURENS
M. SAFON	à	M. BERNES
M. VIGNEAU	à	M. MONTÉGUT

**SECRETAIRE** : Mme PREVOST a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : FINANCES - Achat et travaux d'implantation d'un sanitaire public auto-nettoyant sur la zone de loisirs de la Vallée du Panariol – demande de subvention – Annule et remplace la délibération N° 59/2022 du 30 mai 2022**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de la zone de loisirs du Panariol, divers travaux d'aménagement ont été réalisés entre 2019 et 2021 avec le soutien financier du Conseil Départemental :

- la création d'une liaison piétonne entre le chemin du lac et le chemin du Castelet et entre le boulodrome jusqu'au skate Park et aux courts de tennis.
- La création d'une aire de jeux pour enfants
- L'aménagement paysager avec l'implantation de nouveaux arbres et arbustes.

Pour compléter ces équipements et répondre à l'engagement de la commune pour faciliter l'accès aux équipements publics aux personnes à mobilité réduite, un projet de réalisation d'implantation d'un sanitaire public auto-nettoyant a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 30 mai 2022 (délibération N° 59/2022).

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour la délibération en prenant compte des montants définitifs des travaux.

Le montant total du projet est de 80 027.00 € HT soit 96 032.40 € TTC.

Ce projet pourrait recevoir une subvention du Conseil Départemental.

Le plan de financement est le suivant :

Financier	Montant	
Conseil Départemental	20 006.75 € HT	25 %
Autofinancement	60 020.25 € HT	75 %
Total	80 027.00 € HT	100 %

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :**

**Voix Pour : 22**

**Voix Contre : 6 (Mmes ARNAL, BELABBAS, DEJUNIAT-BERNARDINI, JOUSSEAUME, PICARD, BERNARDINI)**

**Abstention : 0**

- D'approuver le projet définitif pour un montant de 80 027.00 € HT
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental
- De l'autoriser à signer tout document aux effets ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Le secrétaire de séance,

Julie PREVOST



Le Maire,

Michel BEUILLÉ

